

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mars 2023

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

Nombre de membres en exercice : 14 L'assemblée régulièrement convoquée le 21 mars 2023, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Présents : 9 **Présents** : Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER

Votants : 10 **Représentés** : Hervé PELLECUER (représenté par Frédéric CEBRON)
Absents : Olivier CHARTON, Jean-Claude DAUTRY, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD
Secrétaire de séance : César VERDIER

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023 à l'unanimité. Céline MATHIEU n'étant pas présente à cette séance, elle ne prend pas part au vote.

➤ **Participation communale aux transports scolaires 2020/ 2021**

La région Occitanie a sollicité la mairie afin de se prononcer sur le paiement par la commune d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (sachant que ce coût s'élève à 2 355 €) soit 471 € par enfants transportés domiciliés sur la commune. La quote-part communale s'élève à 6 594 € pour l'année 2020/ 2021. Le coût est en augmentation de 14 % par rapport à l'année 2019/2020.

Les élus valident cette participation financière.

Il sera rappelé en conseil d'école que les parents doivent prévenir les personnes en charge du transport scolaire si leurs enfants ne prennent pas le ramassage scolaire exceptionnellement.

➤ **Vote des comptes administratifs 2022 (budgets commune, AEP et caisse des écoles)**

Il est proposé aux élus de délibérer pour voter les comptes administratifs 2022 du budget principal de la commune, du budget AEP et du budget de la caisse des écoles.

Budget commune 2022 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	82 701.59			22 979.18	82 701.59	22 979.18

Opérations exercice	170 176.24	241 080.75	501 972.08	580 352.71	672 148.32	821 433.46
Total	252 877.83	241 080.75	501 972.08	603 331.89	754 849.91	844 412.64
Résultat de clôture	11 797.08			101 359.81		89 562.73
Restes à réaliser	47 220.00	19 675.00			47 220.00	19 675.00
Total cumulé	59 017.08	19 675.00		101 359.81	47 220.00	109 237.73
Résultat définitif	39 342.08			101 359.81		62 017.73

Budget AEP 2022 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		39 127.18		7 846.97		46 974.15
Opérations exercice	55 246.17	75 692.87	39 778.06	40 746.33	95 024.23	116 439.20
Total	55 246.17	114 820.05	39 778.06	48 593.30	95 024.23	163 413.35
Résultat de clôture		59 573.88		8 815.24		68 389.12
Restes à réaliser						
Total cumulé		59 573.88		8 815.24		68 389.12
Résultat définitif		59 573.88		8 815.24		68 389.12

Budget école 2022 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.75		7 347.36		7 349.11
Opérations exercice			74 374.27	76 727.68	74 374.27	76 727.68
Total		1.75	74 374.27	84 075.04	74 374.27	84 076.79
Résultat de clôture		1.75		9 700.77		9 702.52
Restes à réaliser						
Total cumulé		1.75		9 700.77		9 702.52
Résultat définitif		1.75		9 700.77		9 702.52

Le Maire se retire de la salle.

Les élus votent les comptes administratifs à l'unanimité.

➤ Affectation de résultats 2022

Il est proposé aux élus de voter les affectations de résultats 2022.

Budget commune :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	22 979.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	78 380.63
Résultat cumulé au 31/12/2022	101 359.81
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	101 359.81
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	39 342.08
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	62 017.73
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Budget AEP :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 846.97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	968.27
Résultat cumulé au 31/12/2022	8 815.24
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	8 815.24
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	8 815.24
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Budget Caisse des écoles :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 347.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 353.41
Résultat cumulé au 31/12/2022	9 700.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	9 700.77
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	9 700.77
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

➤ Comptes de gestion 2022

Les comptes de gestion 2022 envoyés par la Trésorerie sont conformes aux comptes administratifs. Il est proposé aux élus de délibérer pour valider les comptes de gestion 2022.

Les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

➤ Taux d'imposition 2023

Il est proposé aux élus de voter les taux d'imposition 2023.

Pour rappel les taux d'imposition 2022 étaient les suivants :

Taux de 36,80 pour la taxe foncière sur le bâti,

Taux de 226,15 pour la taxe foncière sur le non bâti,

Taux de 13 pour la taxe d'habitation.

Plusieurs simulations sont présentées. Une règle de lien existe entre les taux : par exemple, le taux de la taxe d'habitation ne peut pas augmenter plus vite que le taux de taxe foncière bâti et le taux moyen des taxes foncières.

Après débat, la décision suivante est prise afin de permettre de préserver l'équilibre des dépenses communales, sans pour autant trop impacter le pouvoir d'achat des foyers :

Taxe foncière sur le bâti : 38,64 (+ 5 %),

Taxe foncière sur le non bâti : 226,15 (stable),

Taxe habitation : 13,52 (+ 4 %).

Les élus votent pour ces nouveaux taux d'imposition à l'unanimité.

➤ **Vote des budgets primitifs 2023**

Il est proposé aux élus de voter les budgets primitifs 2022 (commune, caisse des écoles et AEP), qui ont été préparés avec Hervé PELLECUER, et validés par Mme GALLAS, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP.

Budget commune 2023 :

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur : 1 083 954,95 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	161 058.73
012	Charges de personnel, frais assimilés	199 800.00
014	Atténuations de produits	27 200.00
65	Autres charges de gestion courante	131 610.00
66	Charges financières	24 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 000.00
022	Dépenses imprévues	44 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 264.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		598 432.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	28 940.00
73	Impôts et taxes	102 700.00
74	Dotations et participations	320 345.00
75	Autres produits de gestion courante	84 430.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	62 017.73
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		598 432.73

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	60 400.00
204	Subventions d'équipement versées	6 040.00
21	Immobilisations corporelles	312 170.00
23	Immobilisations en cours	26 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 000.00
041	Opérations patrimoniales	13 115.14
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 797.08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		485 522.22

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	156 881.00
16	Emprunts et dettes assimilées	212 999.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 421.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	39 342.08
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 264.00
041	Opérations patrimoniales	13 115.14
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		485 522.22

Budget AEP 2023 :

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur : 251 324,64 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 100.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 940.00
014	Atténuations de produits	3 400.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	2 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 405.38
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		48 345.38

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	33 440.03
75	Autres produits de gestion courante	600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 490.11
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 815.24
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		48 345.38

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	13 300.00
21	Immobilisations corporelles	179 409.15
16	Emprunts et dettes assimilées	4 780.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 490.11
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		202 979.26

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	125 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 405.38
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	59 573.88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		202 979.26

Budget Caisse des écoles 2023 :

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur : 94 142,52 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	34 140.77
012	Charges de personnel, frais assimilés	58 800.00
65	Autres charges de gestion courante	1 200.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		94 140.77

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	17 000.00
74	Dotations et participations	67 440.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 700.77
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		94 140.77

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	1.75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1.75

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1.75
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1.75

Les élus votent les trois budgets présentés à l'unanimité.

➤ **Programme de voirie 2023**

Des devis ont été réalisés par Lozère Ingénierie. Ils sont présentés lors de la séance par Frédéric CEBRON et concernent notamment la route du Salson et la route de Poussiels. Les devis retenus sont les suivants :

Reprise d'une tête de traversée busée en amont du hameau du Salson,
Aménagement de la chaussée route du Salson.

Les travaux du mur de soutènement du Cros (St Andéol) seront réalisés mais hors programme de voirie, et dans le cadre de la DSEC (dotation de solidarité aux événements climatiques).

Le projet concernant la route de Poussiels est mis en tranche optionnelle et il sera vraisemblablement reporté l'an prochain.

➤ **Amendes de police 2023**

Un projet a été réalisé concernant l'aménagement de la Destourbe, pour faire suite au classement en agglomération. Le projet consiste en la mise en place de panneaux et d'un passage zébré dans la traversée du hameau, pour réduire la vitesse.

Le second projet concerne la pose de barrières de sécurité à l'Adrech.

Le coût total de l'opération est estimé à 6 700 € HT selon des devis de Lozère Ingénierie.

Les élus votent à l'unanimité pour le projet proposé.

➤ **Vente DOMERGUE - SAFER**

La commune avait délibéré en juillet 2022 pour acquérir des parcelles à Penens mise en vente par la SAFER. Elle n'a pas été attributaire de l'ensemble des parcelles sur lesquelles elle avait candidaté, des agriculteurs ayant été prioritaires. La commune a été attributaire d'un total de 4 ha 00 a 26 ca ce qui représente la somme de 2 324 € auxquels il convient d'ajouter les frais SAFER de 360 € TTC, les frais d'agence immobilière de 232,40 € TTC et les frais notariés.

Il est proposé aux élus de délibérer pour confirmer la volonté communale d'acquérir ces parcelles dans les conditions financières susvisées.

➤ **Rénovation fontaine Vimbouches**

Le projet concerne la rénovation de la fontaine de Vimbouches, situé en plein cœur du hameau. Ce projet est soutenu par les habitants du hameau car il s'agit d'un lieu de convivialité. Un devis a été réalisé et il s'élève à 5 010 € HT. Cette rénovation va faire l'objet d'une demande de subvention au Parc national des Cévennes (à hauteur de 30 % du montant du projet).

Les élus valident le projet proposé à l'unanimité.

➤ **Convention avec l'association ABPS**

Un stage d'initiation des ABPS aura lieu du 03 au 07 avril 2023. Il est proposé de conventionner avec les ABPS afin que ce stage soit organisé au hameau de l'Ayrolle. Les travaux concerneraient la réalisation d'une terrasse autour du studio relais que la commune vient de rénover.

Les élus valident le projet proposé à l'unanimité.

➤ **ONF : convention de réalisation des OLD Le Cros – Le Crespin ; programme de travaux 2023 de la forêt communale**

Il est proposé aux élus de signer une convention de partenariat avec l'ONF concernant la désignation, la commercialisation des bois et le suivi de l'exploitation dans le cadre de la mise aux normes des Obligations Légales de Débroussaillage des hameaux du Cros et du Crespin (à St Frézal de Ventalon) en vue de leurs futures réhabilitations. Cela concerne les parties des parcelles cadastrales section A 0881, 0883, 0884, 0885, 0887 et 0888 pour une surface à parcourir d'1,1 ha.

Les élus approuvent le projet de convention avec l'ONF à l'unanimité.

Par ailleurs l'ONF a proposé à la commune le programme de travaux d'investissement 2023 sur la forêt communale. Le devis fourni s'élève à 1 950 € HT avec notamment la pose d'un panneau de signalétique de la forêt. Le coût du panneau paraît trop élevé pour de nombreux élus.

Le programme de travaux est adopté avec 7 votes pour et 3 abstentions.

➤ **Acquisition des périmètres de protection immédiats – procédure de régularisation des captages AEP**

Le Groupement forestier de St Frézal a donné un accord de principe sur une proposition d'échanges permettant à la commune de devenir propriétaire des périmètres de protection immédiats des captages. Cette proposition d'échanges a été élaborée avec l'aide de la SAFER. Le Groupement forestier versera à la commune une somme de 3 384 € afin que les échanges soient équilibrés.

Les élus valident cette proposition d'échanges à l'unanimité.

➤ **Déploiement fibre optique**

Le Maire fait le point sur le déploiement de la fibre optique sur la commune. Sont évoqués les actions qui pourraient être menées pour obtenir des avancées en la matière. A ce jour seul 50 % de la commune est officiellement éligible à la fibre optique alors que la commune a participé financièrement au syndicat mixte numérique pour que l'intégralité de la commune soit fibrée.

➤ **Adhésion à l'ANACR**

Il est proposé aux élus l'adhésion de la commune à l'ANACR (association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la Résistance). En effet le nombre des Résistantes et Résistants s'amenuisant chaque année et l'adhésion des communes à l'ANACR permet de pérenniser la mémoire de leur combat et d'agir pour militer contre le négationnisme, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme. Le coût de l'adhésion s'élève à 20 € par an.

Les élus votent pour cette adhésion à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

Aucun point n'est soulevé en questions diverses.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22 h 15.